

Commune de Gagny
93 032

Zone 1 : Cette zone correspond à un site médiéval.

Zone 2 : Cette zone correspond à un site médiéval.

Zone 3 : Cette zone correspond au secteur de l'église.

Un site d'habitat gallo-romain a été signalé à plusieurs reprises autour de l'église.

Zone 4 : Cette zone correspond à un site d'habitat gallo-romain.

Zone 5 : Cette zone correspond à un site médiéval.

Dans toutes ces zones, il est essentiel que toutes les autorisations d'utilisation du sol relatives à des projets portant atteinte au sous-sol soient transmises pour avis au service régional de l'archéologie.

Dans le reste de la commune, seuls les permis de construire dont le terrain d'assiette du projet a une superficie supérieure à 5 000 m² seront transmis au service.

